

Favoriser la présence du Sonneur à ventre jaune

Contexte de l'action

Le Sonneur à ventre jaune est un amphibien protégé et classé « Vulnérable » en France. Présent dans l'Est de la France, il fréquente les pièces d'eau généralement petites, peu profondes et peu végétalisées. Il est aujourd'hui menacé par de l'intensification et la mécanisation des pratiques agricoles et sylvicoles et par l'artificialisation des cours d'eau et la disparition des zones humides. Il est concerné par un Plan National d'Actions, décliné en un Plan Régional d'Actions dans le Grand Est. Le Sonneur à ventre jaune est présent sur le territoire des deux communautés de communes et constitue un enjeu majeur à prendre en compte dans les TVB.

Objectifs

- Améliorer l'état de conservation du Sonneur à ventre jaune sur le territoire
- Préserver et augmenter son habitat
- Décliner le PRA et le PNA Sonneur à ventre jaune sur le territoire des deux communautés de communes

Priorité



Durée de mise en œuvre

- Moyenne (2-5 ans)



Pilote de l'action

- Communes
- Communautés de communes
- Opérateur du plan régional/national

Partenaires potentiels

Techniques : ONF, CRPF, Collectivités territoriales, Agriculteurs, Associations locales, BUFO, PNR, Chambre d'Agriculture, DRAAF, DDT

Financiers : État, Europe (Natura 2000...), AERM, Région, Département, financements privés

2.1. Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.d. Favoriser la présence du Sonneur à ventre jaune

Modalités de mise en œuvre

Améliorer et valoriser les pratiques sylvicoles favorables à l'espèce, dont la gestion des ornières, afin de maintenir une continuité du réseau, par des mesures d'accompagnements ou compensatoire

Incidence financière

Non quantifiable, variable en fonction des projets, des intervenants

Évaluation et suivi

- Nombre de forestiers intervenant en faveur de l'espèce
- Nombre de sites avec interventions
- Nombre de sites d'intervention où des individus occupent effectivement le site
- Retour d'avis et de ressentis de la part des forestiers

À noter

Toutes les actions du PNA et du PRA Grand Est sont pertinentes à mettre en œuvre [se référer aux documents de la DREAL]. Sont indiquées ci-dessus celles de la version 2021-2030 qui seraient les plus concrètes pour favoriser et préserver la présence de l'espèce sur le territoire dans le cadre des TVB.



**Trame
Verte & Bleue**

Mossig et Vignoble - Pays de Saverne



**AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



2.1. Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.d. Favoriser la présence du Sonneur à ventre jaune

